

Compte-rendu du Conseil Municipal

Conseil du 27 septembre 2013

L'an deux mil treize, **le vingt sept septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de *BESSONCOURT*, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de *M. Guy MOUILLESEAUX*, Maire.

<u>Présents</u>: G. MOUILLESEAUX, B. DUFERNEZ, E. RUYER, F. RABIER, T. BESANCON, D. BALON, C.BOIRIN, S. DEFAUT, I. GIGOS, MP JAILLET, M. LALLEMAND, J. MOSIMANN, T. RUCHTI, L.SIBRE.

Excusés: C.MENIGOZ (proc. G. MOUILLESEAUX),

Absents: //

Madame Florence Rabier a été nommée secrétaire

Mairie : Isabelle CASADEI

Début : 20 h Fin : 00 h 15

Programme de travaux ONF

Monsieur Thierry BESANCON présente le programme des travaux d'exploitation pour 2013/2014.

Travaux d'exploitation prévus sur les parcelles 18r, 23a et 24 pour un montant de 5306 € HT. Il est proposé de retirer la ligne abattage-bûcheronnage pour l'affouage pour un montant de 180 € ht.

Le devis est donc accepté pour un montant de 5126 € ht.

Travaux d'exploitation prévus sur la parcelle 2r pour un montant de 180 € HT.

Le devis est accepté pour un montant de 180 € ht.

Viabilisation du terrain -Salle Communale- : demande de subvention au titre des fonds de concours de la CCT

Monsieur Guy Mouilleseaux présente le marché pour la viabilisation de la salle communale.

Montant des travaux : 192 751.75 € ht soit 222 159.09 € ttc

- -Tranche 1 lot 1 : AEP 94 601.75 € ht soit 113 143.69 € ttc
- -Tranche 1 lot 2 : Réseaux secs 42 920.20 € soit 51 332.56 € ttc
- -Tranche 2 lot 1 : Voirie 48 229.80 € ht soit 57 682.84 € ttc

Le Maire propose de solliciter une subvention au titre des fonds de concours à la CCT pour ce projet à hauteur de 70000 €

Plan de financement :

Fonds de concours : 70 000 €

Fonds propres de la commune : 152 159.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter la Communauté de Communes du Tilleul pour le versement de fonds de concours pour ce projet.

Salle Communale : demande de subventions

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander des subventions pour la réalisation de la salle des fêtes.

Tél.: 03 84 29 93 67

Fax.: 03 84 29 90 20

Il propose

- de solliciter une subvention parlementaire exceptionnelle,
- De solliciter une demande de subvention au titre de la DGE pour 2014

Mairie 19, rue des Magnolias 90160 BESSONCOURT



Convention de partenariat- Médiathèque départementale

Le Maire présente le projet de convention de partenariat entre la médiathèque départementale et la commune de Bessoncourt pour le fonctionnement de la médiathèque municipale.

Le Département, par sa Médiathèque départementale, met à disposition de la Commune, pour une meilleure gestion de sa Médiathèque municipale, des prestations définies dans cette convention en contre partie des engagements de la commune à veiller au développement et garantir le bon fonctionnement de sa médiathèque , membre du réseau départemental des médiathèques du Territoire de Belfort.

Après lecture de la convention et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Convention APRR pour la signalisation verticale

Vu l'arrêté municipal réglementant la circulation des poids lourds sur la commune de Bessoncourt en date du 19 juin 2013, vu la nécessité de mettre en place la signalisation adéquate sur le réseau routier et en particulier autoroutier, vu la présentation de la convention avec APRR pour le financement de la fourniture et la pose de panneaux de signalisation de restriction de circulation sur la commune de Bessoncourt, panneaux à installer sur l'A36 avant les sorties sur Bessoncourt.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ladite convention et engager les dépenses correspondantes.

Assujettissement des logements vacants à la Taxe d'Habitation

Par courrier du 10 juin 2013, les services de la Préfecture nous informent que la promulgation de la loi n° 2013-403 du 17.5.2013 a apporté quelques modifications à l'article Vu la modification de la loi n°2012-1509 du 29 décembre 2012 portant sur la durée de vacance des locaux vacants de 5 à 2 ans,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Bessoncourt en date du 29 septembre 2006, Vu les articles 1639 A et 1407 bis du Code Général des Impôts, Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions, Décide d'assujettir les logements vacants à la taxe d'habitation Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Accepte l'adhésion de la commune de Morvillars au Syndicat Intercommunal de la Fourrière du Territoire de Belfort.

Territoire Habitat Rétrocession voirie

Monsieur la Maire présente un courrier de Territoire Habitat sollicitant la commune pour la rétrocession à la commune des espaces verts et parkings de l'opération « construction de 15 logements » conformément à l'article 7 de la convention tripartite signée entre le Conseil Général, l'Association des Maires et Territoire Habitat destinée à la construction de logements locatifs sociaux en milieu rural.

Cet article engagerait la commune à prendre à sa charge l'entretien et l'aménagement des espaces extérieurs à la construction : voirie, réseaux divers et espaces verts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de ne pas accepter les termes de cette convention et refuse la rétrocession à la commune des espaces verts et parkings de l'opération « construction de 15 logements » Charge le Maire de notifier cette décision à Territoire Habitat.

Divers

Déneigement :

La saison hivernale approchant, la question du déneigement est évoquée.



Il est présenté différentes solutions afin d'assurer le déneigement sur la commune :

- -Acquisition d'un véhicule neuf ou d'occasion équipé pour le déneigement : coût variable de 30 000 à 100 000 € avec astreinte des employés, achat de sel et financement de heures supplémentaires
- -Refaire appel à un prestataire de service comme pour la saison précédente (coût :15 700 € pour 2012/2013)
- -Location de matériel que les employés utiliseraient : coût de location 8500 € + achat de sel et financement des astreintes (4500 €) + heures supplémentaires.

Aucune décision n'est prise, il est décidé de poursuivre les recherches pour du matériel neuf ou d'occasion.

La solution du prestataire de service est également évoquée ainsi que la mise à disposition de matériel agricole par un agriculteur de la commune.

Fusion et pacte fiscal :

Le Maire présente au Conseil l'impact de la fusion des communautés de communes du Tilleul et de la Bourbeuse sur la fiscalité des communes et des Communautés de Communes. Deux solutions sont envisagées :

- -un pacte fiscal, mécanisme qui permet de ne pas modifier la pression fiscale des habitants de la nouvelle communauté,
- -sinon le mécanisme de droit commun qui entraine une augmentation des impôts des habitants du Tilleul, et une diminution des impôts des habitants de la Bourbeuse.

Il est souhaité que le pacte fiscal puisse être adopté (nécessité d'avoir l'accord à l'unanimité des 20 communes de la future CCTB)

Rythmes scolaires:

La réforme est évoquée. Les enseignants travaillent sur la mise en place de cette réforme pour la rentrée 2014/2015

Un conseil d'école extraordinaire devrait avoir lieu prochainement.

Des réunions au sein de la CCT et avec l'association des Maires sont programmées.

Prochain CM: 8 novembre 2013 à 20 h 00